

IFF IM 52 BIS

Formation d'ouvrage d'art pour habilitation Agent AH2



PUBLIC CIBLÉ

Techniciens expérimentés



OBJECTIFS

- Acquérir les compétences clés pour exercer le rôle d'agent habilité AH2
- Réaliser et analyser des visites de surveillance des ouvrages selon les règles en vigueur
- Identifier les pathologies, évaluer l'état des ouvrages et formuler des recommandations adaptées
- Se familiariser avec la rédaction des PV des visites détaillées
- Assimiler les règles de cotation et s'exercer sur la cotation des POSV des soutènements et des perrés.



PRÉREQUIS

Validation des modules IFF IM50 et IFF IM51 et habilitation AH1.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie participative et expositive
- Approche interactive et apprentissage collaboratif



PROGRAMME

- Rôle d'agent habilité
- L'organisation de la surveillance des ouvrages
- La visite détaillée des ouvrages
- Règles de cotation et s'exercer sur la cotation des POSV des soutènements et des perrés.
- Visite détaillée des soutènements, perrés et écrans
- Rédaction des PV des visites détaillées
- Identification des pathologies, évaluation de l'état des ouvrages et formuler des recommandations adaptées



DURÉE: 3 jours

• **Evaluation de niveau 2** : Evaluation des capacités acquises en fin de formation ➡ **Oui**